

Règlement de sélections aux Cdm Montpellier 2010

1. DISPOSITIONS TOUTES CATÉGORIES

A. Critères de sélection

Peuvent être sélectionnés tous les joueurs licenciés à la FSSc, de nationalité suisse ou résidant en Suisse depuis deux ans au moins.

Tous les joueurs sélectionnés, sélectionnés d'office, remplaçants ou candidats - à l'exception des lauréats du Concours des écoliers romands - doivent impérativement avoir effectué deux arbitrages en Suisse avant le 14 août 2010, sous peine de se voir retirer toute aide financière. En cas de force majeure, le comité peut toutefois sélectionner un joueur qui ne serait pas en règle à ce sujet.

Les sélections sont basées sur les compétitions se déroulant entre le 1^{er} septembre 2009 et le 31 mai 2010.

Les sélectionnés seront avisés par courrier d'ici au 15 juin 2010 au plus tard.

B. Catégories d'âge

- Diamant: joueurs nés en 1939 ou avant.
- Vermeil: joueurs nés entre 1940 et 1949.
- Senior: joueurs nés entre 1950 et 1983.
- Espoir: joueurs nés entre 1984 et 1991.
- Junior: joueurs nés entre 1992 et 1994.
- Cadet: joueurs nés en 1995 ou après (correspondant aux catégories suisses Cadet, Benjamin et Poussin).

C. Désistements

Si un titulaire de la sélection sait qu'il n'effectuera pas le déplacement pour participer aux Championnats du monde, il doit impérativement en informer par écrit le Comité FSSc dans un délai de 10 jours dès réception du courrier annonçant sa sélection.

A l'exception des joueurs des séries 3 et suivantes, les sélectionnés et les remplaçants ne peuvent en aucun cas décliner leur sélection pour prendre part au tournoi open.

D. Remplaçants et candidats

Si les quotas internationaux ne sont pas atteints, notamment en cas de désistements, d'autres joueurs (remplaçants et/ou candidats) compléteront la sélection. Il n'y a pas de priorité entre remplaçants et candidats: s'ils sont plus nombreux qu'il n'y a de places disponibles, le choix incombe au Comité FSSc, qui peut consulter la CCT.

- Les remplaçants sont déterminés, dans l'ordre, par leur rang au classement national (cf. 2 A). Ils doivent impérativement - et le plus vite possible - informer par écrit le Comité FSSc de leur décision. S'ils font le déplacement, ils reçoivent les mêmes aides financières que les joueurs directement sélectionnés.
- Les candidatures sont à adresser au plus tard 15 jours après la diffusion de la sélection:
 - à la CCT (Yvan Constantin), pour les catégories Diamant, Vermeil, Senior et Espoir,
 - à la CJ (Benoit Delafontaine), pour les juniors et cadets.

E. Disposition générale

Le Comité de la FSSc se réserve le droit de trancher tout cas non prévu par le présent règlement.

2. SÉLECTIONS DIAMANT, VERMEIL, SENIOR ET ESPOIR

A. Ordre de sélection

Sont sélectionnés d'office:

- les éventuels joueurs classés en super-série au 31 mars 2010 selon le règlement international (hors quota),
- le champion suisse toutes catégories 2010,
- le champion suisse Diamant 2010,
- le champion suisse Vermeil 2010.

Sont sélectionnés selon le classement national au 31 mai 2010, sur la base de leurs 8 meilleurs résultats de la saison dont au maximum 4 tournois à l'étranger:

- les meilleurs joueurs Diamant jusqu'à concurrence de 5 titulaires (en plus du champion suisse Diamant),
- les meilleurs joueurs Vermeil jusqu'à concurrence de 9 titulaires (en plus du champion suisse Vermeil),
- les meilleurs joueurs Senior, jusqu'à concurrence de 15 titulaires (en plus des joueurs sélectionnés hors quota),
- les meilleurs joueurs Espoir, jusqu'à concurrence de 10 titulaires (en plus des joueurs sélectionnés hors quota), à condition d'avoir atteint 1000 points de classement au minimum.

Sont considérés comme remplaçants:

- les 2 joueurs Diamant suivants,
- les 2 joueurs Vermeil suivants,
- les 5 joueurs Senior suivants.

B. Aide financière

Tous les sélectionnés Diamant, Vermeil, Senior et Espoir recevront, en plus de la prise en charge du droit de jeu, une aide financière de la FSSc d'un montant de 125 francs.

Pour tous les joueurs sélectionnés sur candidature, la FSSc ne prend en charge que le droit de jeu.

Les joueurs Espoir peuvent bénéficier d'une prise en charge particulière en collaborant aux activités organisées par la FSSc, du 1^{er} septembre au 30 juin: Marché de Noël à Montreux, Journée pédagogique à Yverdon, Camp Scrabble + Loisirs à Charmey, Fête du Jeu à La Tour-de-Peilz. En participant au minimum à 3 activités sur les 4 et contre un montant forfaitaire de 250 francs ils auront alors droit à la finance d'inscription à toutes les compétitions, au logement avec petit-déjeuner durant la semaine des CM et à la soirée des CM. Le montant de 125 francs tombe dans ce cas. Les frais de déplacement restent toujours à leur charge.

3. SÉLECTIONS JUNIOR ET CADET

A. Ordre de sélection

Sont sélectionnés d'office:

- les 3 lauréats du Concours des écoliers romands,
- le champion suisse Junior 2010,
- le champion suisse Cadet 2010,
- le champion suisse Benjamin 2010 **ou** le champion suisse Poussin 2010: celui des deux qui sera le mieux classé aux Championnats suisses des jeunes.

Sont sélectionnés selon le classement suisse des jeunes au 31 mai 2010:

- les meilleurs joueurs Junior, jusqu'à concurrence de 9 titulaires (en plus du champion Junior), à condition d'avoir atteint 75% au minimum,
- les meilleurs joueurs Cadet, jusqu'à concurrence de 8 titulaires (en plus des champions Cadet et Benjamin/Poussin), à condition d'avoir atteint 65% au minimum.

B. Aide financière

Tous les juniors et cadets sélectionnés recevront une aide financière de la FSSc.

La totalité des frais englobe le voyage, le séjour à Montpellier (selon le programme prévu par les organisateurs) ainsi que la finance d'inscription à toutes les compétitions.

L'aide financière sera calculée après déduction d'un montant forfaitaire de 250 francs, à la charge de chaque participant.

Exemple:

La totalité des frais est de 1'150 francs, moins le montant forfaitaire de 250 francs = 900 francs d'aide financière maximale. On aurait donc :

100 % de subvention = 900 francs

75 % de subvention = 675 francs

50% de subvention = 450 francs

25 % de subvention = 225 francs

Les 3 lauréats du Concours des écoliers romands (dont au minimum 2 n'ont jamais bénéficié d'une quelconque subvention pour participer aux Championnats du monde) se verront offrir la totalité des frais. Ils n'auront pas le montant forfaitaire de 250 francs à leur charge, sauf un précédent lauréat ou un champion du monde dans sa catégorie.

Le 1^{er} Junior et le 1^{er} Cadet au classement suisse des jeunes recevront les 100% de l'aide financière (selon le mode ci-dessus).

Les 2^{es} Junior et Cadet au classement suisse des jeunes en recevront 75%, les 3^{es} et 4^{es} 50% et les suivants 25%.

En outre, les trois champions nationaux recevront les 75% de l'aide financière.

Une fois attribués, les pourcentages ne varieront plus (suite à une défection ou toute autre raison).

Remarques:

- Les jeunes sélectionnés - à l'exception de ceux sélectionnés par le Concours des écoliers romands - sont censés avoir aidé au tournoi organisé par les jeunes.
- Si un jeune est sélectionné de plusieurs manières, il ne cumulera pas les aides financières, mais recevra la plus élevée.

- Un jeune ne voyageant pas avec le groupe suisse reçoit tout de même une aide financière : prix du voyage calculé au pourcentage auquel il a droit (mais au maximum ce qu'il aurait reçu en voyageant avec le groupe suisse).
- Un jeune ne logeant pas avec le groupe Jeune reçoit tout de même une aide financière : prix du séjour calculé au pourcentage auquel il a droit (mais au maximum ce qu'il aurait reçu en logeant avec le groupe Jeune).
- Les clubs, sections Jeune et associations cantonales sont invités à soutenir les jeunes sélectionnés, que ce soit financièrement ou de toute autre façon.

4. SÉLECTIONS SCRABBLE CLASSIQUE

A. Critères de sélection

Peuvent être sélectionnés tous les joueurs licenciés FSSc ou grand public participant au Championnat suisse de Scrabble classique et pouvant justifier d'un domicile légal en Suisse depuis deux ans au moins.

B. Ordre de sélection

Sont sélectionnés d'office les 4 premiers joueurs classés du Championnat suisse de Scrabble classique. En cas de désistement, les remplaçants sont déterminés, dans l'ordre, par leur rang au classement du Championnat suisse de Scrabble classique.

C. Aide financière

La FSSc prendra en charge le droit de jeu des sélectionnés pour le Championnat du monde de Scrabble classique et versera à chaque participant un forfait de 125 francs.

FSSc – Janvier 2010